

SEANCE DU 7 JUILLET 2020

Date de convocation : 27 juin 2020

Date d'affichage : 27 juillet 2020

L'an deux mille vingt le sept juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Salle de Convivialité, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Christine BISSON, Nadia CHETTOUH, Prescilla DELAMARE, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Guillaume IZIQUEL, Marie-Laure LEHENAFF, Jacky MARIE, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

Absente excusée : Mme Martine HERMAN.

Secrétaire de séance : Mme Prescilla DELAMARE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 CCAS

Après délibération, le CCAS, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2019 CCAS.

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées 766,30 €

Dépenses " 144,00 €

= 622,30 € - 622,30 € (déficit 2018) = 0,00 €

Soit un excédent de 0,00 €

VOTE DU COMPTE DE GESTION CCAS

Le Compte de Gestion CCAS pour l'exercice 2019, dressé par Madame Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière de Coutances, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve est adopté à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DES RESULTATS CCAS

Le CCAS réuni sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, après avoir entendu le Compte Administratif CCAS de l'exercice 2019, décide d'affecter les résultats comme suit :

Excédent de 0,00 €

L'Affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des membres présents par le CCCAS.

DISSOLUTION DU CCAS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal et du CCAS qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la Commune compte moins de 1 500 habitants,

Les membres du Conseil Municipal et du CCAS, à l'unanimité des membres présents, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décident :

- de dissoudre le CCAS avec effet au 7 juillet 2020 et qu'en 2020 il n'y ait aucune écriture comptabilisée,
- d'acter l'exercice des compétences sociales par la Commune et leur suivi dans son budget principal,
- d'acter la dévolution de l'actif et du passif du CCAS au bénéfice du Budget Primitif de la Commune,
- de prévoir le vote des derniers Compte Administratif et Compte De Gestion « actifs » à zéro 2020 en 2021 par le Conseil Municipal du Budget Primitif ainsi que la signature, par le Maire du Budget Primitif, du Compte De Gestion de dissolution 2020.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2019 (ASSAINISSEMENT ET COMMUNE)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les Comptes Administratifs de l'exercice 2019.

A) Budget Communal

Section Investissement :

Recettes réalisées	70 577,20 €	
Dépenses "	136 152,16 €	
	= - 65 574,96 €	+ - 37 571,63 € (déficit 2018) = - 103 146,59 €

Soit un **déficit de 103 146,59 €**

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées	346 404,04 €	
Dépenses "	250 610,28 €	
	= 95 793,76 €	+ 490 595,10 € (excédent 2018) + 3 219,03 € =
589 607,89 €	- 105 400,00 € (restes à réaliser)	- 103 146,59 € (déficit 2019) = 381 061,30 €

Soit un **excédent de 381 061,30 €**

B) Budget du Service Assainissement

Section Investissement :

Recettes réalisées	21 724,00 €	
Dépenses "	49 984,04 €	
	= - 28 260,04 €	+ 4 739,23 € (excédent 2018) = - 23 520,81 €

Soit un **déficit de 23 520,81 €**

Section Fonctionnement :

Recettes réalisées	15 829,50 €	
Dépenses "	12 125,53 €	
	= 3 703,97 €	+ 4 087,50 € (excédent 2018) = 7 791,47 €

Soit un **excédent de 7 791,47 €**

VOTE DES COMPTES DE GESTION (ASSAINISSEMENT ET COMMUNE)

Les Comptes de Gestion Assainissement et Commune pour l'exercice 2019, dressés par Madame Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière de Coutances, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, après avoir entendu les Comptes Administratifs de l'exercice 2019, décide d'affecter les résultats comme suit :

A) Budget Communal

Excédent de 589 607,89 €

Affectation en réserve au compte 1068 d'investissement au Budget Primitif 2020 de 208 546,59 €

Report à nouveau en excédent 002 de fonctionnement au Budget Primitif 2020 de 381 061,30 €

Déficit de 103 146,59 €

Report à nouveau en déficit 001 d'investissement au Budget Primitif 2020 de 103 146,59 €.

B) Budget du Service Assainissement

Excédent de 7 791,47 €

Report à nouveau en excédent 002 de fonctionnement au Budget Primitif 2020 de 7 791,47 €

Déficit de 23 520,81 €

Report à nouveau en déficit 001 d'investissement au Budget Primitif 2020 de 23 520,81 €.

L'Affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2020 (ASSAINISSEMENT ET COMMUNE)

Les Budgets Primitifs 2020 présentés par Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire, se présentent de la façon suivante :

Budget Communal

Section d'Investissement Recettes et Dépenses : 346 284,40 €

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : 700 006,60 €

Le Budget Communal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Budget du Service Assainissement

Section d'Investissement Recettes et Dépenses : 30 971,81 €

Section de Fonctionnement Recettes et Dépenses : 21 992,47 €

Le Budget du Service Assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 JUIN 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 9 juin 2020.

SITUATION DES IMPAYES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état des impayés arrêté au 24 juin 2020. Celui-ci fait ressortir un montant de 2 662,80 €. Il précise d'autre part que toutes les mesures ont été mises en place pour le recouvrement des factures.

SITE INFORMATIQUE DE LA COMMUNE

Monsieur Michel PENLAE, Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal la structure possible du nouveau site informatique de la Commune.

Après que les Conseillers aient proposé le contenu indispensable à ce site, ces derniers à l'unanimité des membres présents, proposent comme structure de recherche cambernon50.

Le budget prévu pour le site web s'élèverait aux environs de 200 euros par an.

Après débat, à l'unanimité des membres présents (1 abstention), les membres du Conseil Municipal, acceptent cette dépense.

DEVIS ELECTRICITE DE L'EGLISE

Suite au rapport de vérifications de la SOCOTEC, il est nécessaire de remplacer l'inter différentiel général du tableau de l'Église.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent le devis présenté par l'entreprise Marescq de COURCY d'un montant de 394,14 € TTC.

AFFAIRE JUDICIAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle expertise sera effectuée le 17 juillet prochain à 14 h par la Société SARETEC au sujet du litige qui oppose la Commune à l'entreprise MARIE-TOIT.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire précise que le taux de fréquentation le mercredi est très peu important et ne correspond plus aux besoins de la population.

Aussi, il propose les horaires d'ouverture suivants :

le mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h,

le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 45,

et le samedi de 10 h à 12 h.

A l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, acceptent cette proposition. Celle-ci prendra effet au 1er septembre 2020.

DEMANDE DE MONSIEUR GUERIN LE PONT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande reçue de Monsieur GUERIN habitant Le Pont à CAMBERNON.

Celui-ci souhaite qu'une amélioration de sa sortie soit effectuée.

Considérant que la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage envisage de refaire la route des Chasses dans les mois à venir, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, proposent que cette modification soit effectuée lors de ces travaux.

DEMANDE DE MONSIEUR DELAHAIE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur DELAHAIE souhaite donner le puits situé dans Le Bourg à la Commune.

Afin d'envisager une suite à cette proposition, les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire de se renseigner sur un éventuel droit du puisage du dit puits.

DEMANDE DE MONSIEUR L'HULLIER LE BOURG

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail reçu en Mairie de Monsieur L'HULLIER demeurant au Bourg.

Il demande dans un premier temps de faire couper les talus au niveau du Mériotel et demande à ce que le nouveau Conseil Municipal prenne une décision par rapport à son constat de vitesse importante dans Le Bourg.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, suite à cette intervention demandent à Monsieur le Maire de faire intensifier les contrôles de vitesses au niveau du Bourg.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'installation des compteurs linky se fera à partir de septembre prochain sur la Commune.

Aucune réunion publique envisagée par ENDEIS, il propose de les contacter afin d'organiser une réunion d'information à l'intention des Conseillers Municipaux.

Ces derniers acceptent cette proposition.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Alain COLETTE piégeur s'est rendu au local FDGDON de Saint Sauveur Villages au cours du mois de mai et du mois de juin 2020 soit 12 trajets.

En conséquence, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de l'indemniser sur la base des tarifs en vigueur à savoir 133 euros.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Joëlle CORTI BESNARD (JCB SECOURS) installera le défibrillateur le mercredi 8 juillet.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Appel d'Offres concernant les chemins de La Bretonnière et de La Landelle a été effectué.

La remise des plis est fixée le mercredi 26 août ; la Commission d'Appel d'Offres se réunira le jeudi 27 août.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la boîte à lire sera installée par l'entreprise HERPIN aux environs du 15 septembre 2020.

Monsieur Jacky MARIE, Adjoint, précise aux membres du Conseil Municipal que la vidange du cône de sédimentation de la station d'épuration du Bourg a été effectuée.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 1er septembre 2020 à 20 h 15.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 40.